



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PÔLE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES ROUTES ET DU PATRIMOINE
Service ingénierie routière
Gestion du domaine public

Arrêté n° 2021/180/DRP/SIR

ARRETE

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route, notamment ses articles, R. 411-8 et R. 411-25 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental des Vosges, n°2021/7853/DAJA du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de signature ;

Vu le décret n° 2010/578 du 31 mai 2010 portant nomenclature des routes à grande circulation ;

Vu l'avis favorable de M. le Préfet des Vosges en date ;

Considérant que les travaux de réfection de chaussée sur la RD 46, commune de JEUXEY, nécessitent une réglementation de circulation ;

Considérant l'avis favorable de la Ville d'EPINAL en date du 12/07/2021 relatif à l'itinéraire de déviation empruntant les voies communales ;

Considérant que la section concernée par la réglementation de circulation est située hors agglomération ;

Sur proposition de M. le Directeur Général des Services du Département ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}. - A compter du 20 juillet 2021 et jusqu'à la fin des travaux, dont la durée est évaluée à 3 nuits, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur la RD 46 de 20h00 à 6h00, entre les PR 23+900 et 24+780 sur le territoire de la commune de JEUXEY.

Les itinéraires de déviation emprunteront les voies suivantes :

Dans le sens RAMBERVILLERS vers EPINAL :

- RD 159 jusqu'à l'intersection avec la RD 420 à GIRECOURT SUR DURBION,
- RD 420 jusqu'à EPINAL, via FONTENAY, AYDOILLES et DEYVILLERS.

Dans le sens EPINAL vers RAMBERVILLERS :

- De l'intersection RD46 / Avenue Léon BLUM jusqu'à l'intersection Rue Honoré de BALZAC / RD420, via Avenue Léon BLUM, rue Ernest RENAN, Rue Honoré de Balzac,
- RD 420 jusqu'à l'intersection avec la RD 159 à GIRECOURT SUR DURBION, via DEYVILLERS, AYDOILLES et FONTENAY.

Dans le sens LONGCHAMP vers EPINAL :

- RD 46 jusqu'à l'intersection avec la RD 10 à SERCOEUR
- RD 10 jusqu'à l'intersection avec la RD420 à GIRECOURT SUR DURBION, via DOMPIERRE
- RD 420 jusqu'à EPINAL, via FONTENAY, AYDOILLES et DEYVILLERS

ARTICLE 2. - Dans cette même période et durant la journée, entre 7h00 et 20h00, la circulation de tous les véhicules sera autorisée et limitée à 50km/h au droit du chantier entre les PR 23+900 et 24+780.

ARTICLE 3. - Le lundi 19 juillet, le mardi 20 juillet, le vendredi 23 juillet et le lundi 26 juillet 2021, la circulation de tous les véhicules sera réglée manuellement à l'aide de piquets K 10, imposant un sens unique de circulation sur une demi-chaussée sur la RD 46 entre les PR 23+900 et 24+780, sur le territoire de la commune de Jeuxy.

Pendant toute la durée des travaux sous alternat sur cette même section, la vitesse de tous les véhicules sera limitée à 50 km/h et les dépassements seront interdits.

ARTICLE 4. - La signalisation de déviation et les barrages en amont du chantier seront mise en place, entretenues et surveillées par les soins du Service Unité Territoriale Centre.

La signalisation nécessaire propre au chantier sera mise en place, entretenue et surveillée par les soins de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 5. - Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité de la section réglementée et dans la commune de JEUXEY.

ARTICLE 6. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

ARTICLE 5. - Copie du présent arrêté sera adressée aux fins utiles à :

- M. le Directeur Départemental des Territoires,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Vosges,
- M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie des Vosges à EPINAL,
- M. le responsable du Pôle Transports de la Maison de la Région à ÉPINAL,
- M. le Général commandant l'Etat-major Soutien Défense Nord-Est à METZ,
- MM. ou Mmes Les Maires des Communes de JEUXEY, EPINAL, LONGCHAMP, SERCOEUR, DOMPIERRE, GIRECOURT SUR DURBION, FONTENAY, AYDOILLES et DEYVILLERS, RAMBERVILLERS,
- M. Le Chef de service l'Unité Territoriale Centre.

A EPINAL,
Pour le Président du Conseil Départemental des Vosges

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à « Monsieur le Président du Conseil départemental des Vosges »

➤ 8, rue de la préfecture
88088 **Epinal** Cedex 9

➤ **Tél.** : 03 29 29 88 88
Fax : 03 29 29 89 16

➤ www.vosges.fr

